Assemblée Générale 2016

Première partie : Assemblée Générale statutaire

1. Rapport moral:

=> adoption à l'unanimité des adhérents présents et représentés

2. Règlement intérieur :

=> présentation ; aucune question

3. Rapport financier:

=> adoption à l'unanimité des adhérents présents et représentés

4. Sujets supplémentaires pour la réunion publique à suivre :

- nouvelle verbalisation électronique de stationnement
- nouvelle tarification du stationnement
- les terrasses et établissements ouverts la nuit
- ramassage des poubelles

5. Renouvellement du Conseil d'Administration :

Mme LAVAUDEN Marie-Thérèse, sortante, réélue Monsieur MALIAR Gilles, sortant, réélu Mme RIVOLTA Anne-Marie, sortante, réélue Mme BOUCHET-MICHOLIN Colette, nouvelle, élue Mr DUMOLARD Gilles, nouveau, élu Mr FERRARA Giuseppe, nouveau, élu

Deuxième partie : réunion publique

Présence de 5 élus de la majorité et 8 élus de l'opposition municipale + 1 élu régional Introduction : Mot de bienvenue et sommaire des questions à l'ordre du jour

1. La Pétition (alcoolisme sur la voie publique)

a) présentation

- le problème de la présence de personnes alcoolisées sur la voie publique a été largement évoqué l'an dernier ; il s'agit d'un problème de santé publique
- nous avons demandé en vain- la mise en place d'un groupe de travail composé de tous les acteurs concernés, car nous tenons à aborder la question sous l'angle humain, sanitaire et social
- cette année nous proposons donc un autre angle d'attaque : l'aspect législatif : nous avons donc rencontré Mme Elisa MARTIN, Adjointe à la Tranquillité Publique avant la mise en place de l'arrêté municipal estival d'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique ; nous avons présenté les arrêtés en vigueur dans d'autres villes (Nantes, Bordeaux, Toulouse ...) qui sont valables <u>toute l'année</u> et <u>à partir de 11 h du matin</u> ; certains concernent aussi <u>le transport d'alcool</u>
- notre demande n'ayant pas été satisfaite, nous avons donc recours à la pétition citoyenne « Pour un Centre-Ville apaisé » demandant un arrêté municipal pour que :

Soient interdits, toute l'année de 11h00 à 5h00, et en-dehors des lieux réservés à cet effet, le transport, le port et la consommation d'alcool en réunion, sur la voie publique, lorsqu'ils sont de nature à porter atteinte à la tranquillité publique ...

avec 2 000 signatures elle sera présentée en Conseil Municipal ; si elle est rejetée, il faut recueillir 20 000 signatures lors de la votation citoyenne

b) réponse de Mme Elisa MARTIN, Adjointe à la Tranquillité Publique :

- il est important de veiller à la légalité des moyens utilisés, dont l'arrêté demandé
- quelques chiffres révélés par une étude : il s'agit de 87 personnes, dont 22 sont logées ; on note une augmentation des moins de 25 ans et des personnes âgées ...
- les moyens mis en œuvre : augmentation des maraudes, travail avec les associations de protection des animaux ;
- elle nous propose une présentation
- un suivi personnalisé pourrait être envisagé

c) intervention de Mr Pascal DAGNEAUX du collectif « Parlons-en » :

- les associations effectuent un travail soutenu en collaboration (saine) avec la Police Municipale
- 1/3 de personnes relèvent de la psychiatrie et la fonction asilaire de l'hôpital se dégrade
- problème de l'hébergement d'urgence et des animateurs de rue (le CODASE a vu ses effectifs diminués)

- on voit les personnes « malades » (c.a.d. alcoolisées) et tonitruantes, celles qui veulent se faire voir ; on ne voit pas les autres qui représentent la majorité
- le travail s'effectue essentiellement sur l'aspect humanitaire et plus assez sur la médiation

d) réactions de la salle :

- une jeune femme actuellement en hébergement intervient pour dénoncer l'aspect « répression et inhibition » ; il lui est répondu qu'il ne s'agit pas de mélanger les genres
- pourquoi boivent-ils ? parce qu'ils souffrent ! l'alcool est un médicament contre la douleur physique et psychique
- quelqu'un souligne la disproportion qui existe entre l'importance du phénomène et les moyens à mettre en œuvre
- la solution : mettre du personnel
- il s'agit de personnes et non de "troupaille"
- quelle politique publique face à l'alcoolisme ?
- pourquoi ne pas aligner l'arrêté municipal de Grenoble sur celui de Bordeaux ?
- et le problème de la vente d'alcool ?

d) réponse de Mr PIOLLE, Maire de Grenoble :

- le phénomène s'accentue dans toute la France ; constat fait au niveau de « France Urbaine » (association née de la fusion de l'Association des Maires des Grandes Villes de France et de l'Association des Communautés Urbaines de France)
- il faut en effet faire attention à ceux qui sont invisibles
- on note une grande précarité dans le Secteur 2
- la vente d'alcool est en effet un problème de grande rentabilité malgré les effets nocifs

2. Partage de l'espace public

a) nouvelle politique de verbalisation

- il est question d'une nouvelle tarification du stationnement ... en effet une présentation va avoir lieu dans les prochains jours (NDLR : conférence de presse le mercredi 25 mai, article dans le DL le lendemain, différentes réunions publiques : dont une à la Plateforme le mercredi 1^{er} juin)
- plusieurs personnes présentent des exemples plus ou moins « cocasses » de nondiscernement dans l'application de la loi au sujet du stationnement
- nouvelle verbalisation pour les cyclistes roulant sur les trottoirs
- question concernant l'attribution d'emplacement de terrasses en lieu et places de stationnement (certains établissements délimitent eux-mêmes à la peinture jaune cet emplacement)

b) Charte de la Qualité de la Vie Nocturne :

- augmentation des horaires nocturnes de la Police Municipale

- suivi technique des établissements (37 en cours)
- la labellisation n'est plus attribuée car onéreuse et lourde à gérer
- quid des commerces de nuit ? il y a des « points durs »
- les autorisations de terrasses sont données de façon temporaire ; leur reconduction n'étant plus automatique il y a donc un levier de vérification de respect de la législation

3. Cœur de Villes, Cœur de Métropoles

a) nos questions:

- vision prospective de la ville après le projet
- retour d'expérience des villes citées ; tout n'est pas transposable
- peut-on décréter la typologie d'un quartier ? vont-elles changer ?
- communication entre les différentes zones
- modélisation et simulation, leur limites
- est-il prévu d'augmenter la capacité et l'attractivité des parkings relais ?
- et les petites entreprises de service ?
- ce qui aura été fait sera-t-il (ir)réversible ?
- est-il prévu des bus électriques ?
- les points sensibles du bd Gambetta et de la place H. Dubedout vont être aggravés par le report de circulation

b) les réponses :

- le diagnostic :
 - centre-ville trop fragmenté, 1/3 plus petit que ceux des villes de taille semblable conflits d'usage
 - pas assez de végétalisation
 - problème de l'axe Sembat / Lyautey
- le projet : revoir les modes de déplacement
- les retours d'expériences : satisfaction générale après une période de flottement
- aucune corrélation entre piétonisation et types de commerces

4. Questions Diverses

- L'affichage public : charte à revoir pour le respect des affichages
- Tags: nous proposons que à l'instar du Festival « Street Art » des artistes peignent les rideaux des commerces qui le souhaiteraient; Mr le Maire approuve et va étudier la faisabilité
- Surveillance du Cimetière St Roch : vols et dégradations ... Actuellement en discussion l'ouverture par la seule rue Aimon de Chissé ; dans les autres villes on a constaté que l'absence de gardiennage ne provoque pas une augmentation des problèmes ; en ce qui concerne l'entretien, une rénovation est en cours par secteurs
- Poubelles : pourquoi pas le soir ?

- Eclairages de la ville : un Plan Lumière est en cours (sur 8 ans) visant à diminuer la consommation de moitié et la pollution de 80 %
- De nombreuses personnes font état d'une forte dégradation des chaussées, tant pour les cyclistes que pour les piétons